

MAINZAC

Scrutins des 5 et 12 novembre 2023



**Pièces constitutives du dossier
de déclaration de candidature**

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE
Mainzac – 5 et 12 novembre 2023

SOMMAIRE

Informations relatives à la déclaration de candidature.....	3
ANNEXE 1 : Formulaire de déclaration de candidature.....	7
ANNEXE 2 : Nomenclature des catégories socioprofessionnelles.....	10
ANNEXE 3 : Mandat en vue du dépôt d'une candidature.....	11
ANNEXE 4 : Mandat en vue du dépôt de plusieurs candidatures.....	12
ANNEXE 5 : Déclaration pour le candidat ressortissant d'un État de l'UE autre que la France.....	14

Ce dossier est communiqué sous réserve de l'évolution des textes en vigueur et de leur interprétation par les juridictions.

Sauf précision contraire, tous les articles cités sont ceux du code électoral.

Toutes les informations utiles aux candidats figurent sur le site internet de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr.

—
Suivi des modifications :

V. 1, 5 juillet 2023 : document initial.

INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Les électeurs de la commune de Mainzac sont convoqués le dimanche 5 novembre 2023 et, en cas de deuxième tour de scrutin, le dimanche 12 novembre 2023, à l'effet d'élire quatre conseillers municipaux au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, selon les dispositions des articles L. 252 à L. 254 du code électoral.

Il revient à chaque candidat de s'assurer qu'il remplit les conditions cumulatives suivantes :

- être éligible ;
- justifier d'une attache avec la commune.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Une déclaration de candidature constitue une formalité obligatoire. Dans les communes de moins de 1000 habitants, elle n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats pour le second tour de scrutin.
PS : les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour serait inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.
- Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée.
- Les déclarations de candidatures devront être déposées par les candidats ou leurs mandataires à la préfecture de la Charente.
- Les ressortissants d'un état membre de l'Union européenne sont éligibles, sous conditions, au conseil municipal (L.O. 228-1).
- Pour pouvoir être candidat, il faut avoir 18 ans au moins à la date du premier tour de scrutin.

RÈGLES DE PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Obligation d'une candidature individuelle

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les candidats présentent obligatoirement une candidature individuelle.

La déclaration de candidature est déposée par le candidat ou son mandataire. En cas de désignation d'un mandataire, le mandat devra obligatoirement être joint à la déclaration de candidature (☞ **ANNEXE 3**).

Possibilité de regrouper des candidatures individuelles

Les candidats ont la possibilité de présenter une candidature groupée. Sans que les candidatures ne soient liées entre elles, les candidats peuvent regrouper leur présentation sur un même bulletin de vote (le décompte des suffrages reste individuel).

La déclaration de candidature groupée donne la possibilité de s'associer pour réaliser par exemple la campagne électorale. Les candidats qui le choisissent peuvent ainsi mettre en avant un candidat, généralement le candidat potentiel au mandat de maire, ou bien donner un nom à leur groupement de candidature. Cette démarche n'est pas obligatoire.

La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles et dispose soit de mandats individuels établis par chacun des candidats, soit d'un mandat collectif signé par l'ensemble des candidats (☞ **ANNEXE 4**).

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour le premier tour

✓ Formulaire de déclaration de candidature (imprimé Cerfa n°14996*03)

Aux termes de l'article R. 127-2, la déclaration de candidature doit être **rédigée sur un imprimé**, fourni à l'appui du présent dossier (☞ **ANNEXE 1**).

Pour être valable, la déclaration de candidature doit contenir les informations suivantes :

- nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession (art. L. 255-4) ;
- signature du candidat ;
- en cas de candidature groupée, la mention manuscrite suivante : « *La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale dans la candidature groupée menée par (indication des nom et prénoms d'un candidat mandaté pour mener la candidature groupée).* »

Une nomenclature des catégories socio-professionnelles figure en ☞ **ANNEXE 2** du présent dossier afin de permettre au candidat de compléter les rubriques concernant leur profession. Pour les personnes travaillant dans le secteur public, il est nécessaire d'indiquer **précisément** la nature des fonctions exercées afin de faciliter le contrôle des inéligibilités.

✓ Documents justifiant l'éligibilité et l'attache avec la commune

À l'exception des députés et sénateurs élus dans le département qui sont dispensés de la production de pièces justificatives, chaque candidat doit fournir (R. 128) :

1. un justificatif d'identité avec photographie ;
2. **Si le candidat a la qualité d'électeur dans la commune où il se présente (1 document) :**
 - soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle il se présente, délivrée dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature par le maire de la commune d'inscription ou générée par la télé-procédure mentionnée à l'article 5 du décret n°2018-343 du 9 mai 2018,
 - soit la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé sur la liste électorale de cette commune (l'original doit toutefois être présenté lors du dépôt de la déclaration de candidature) ;
3. **Si le candidat a la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où il se présente (2 documents) :**
 - 3.1. Un document de nature à prouver sa qualité d'électeur (un des deux documents visés au 2. attestant de sa qualité d'électeur dans une autre commune).
 - 3.2. Un document de nature à prouver son attache fiscale avec la commune dans laquelle il se présente :
 - soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du trésor chargé du recouvrement, qui établit que l'intéressé est inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où il se présente au 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
 - soit une attestation du directeur départemental des finances publiques établissant que l'intéressé, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que celui-ci produit, et sous réserve d'une modification de sa situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, justifie qu'il devait être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où il se présente à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
 - soit une copie d'un acte notarié établissant que l'intéressé est devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant qu'il est devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune.

4. Si le candidat a la qualité d'électeur mais qu'il n'est pas inscrit sur une liste électorale (3 documents) :

4.1. Les deux documents suivants de nature à prouver sa qualité d'électeur :

- un certificat de nationalité ou la copie d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver sa nationalité ;
- un bulletin n°3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques.

4.2. Un document de nature à prouver son attaché fiscale avec la commune dans laquelle il se présente (un des 3 documents visés au 3.2.).

5. Si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il devra joindre en outre une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont il a la nationalité (☞ ANNEXE 5).

Pour le second tour

Pour rappel : les candidats non élus au premier tour sont automatiquement candidats au second tour. Pour eux, nul besoin de déposer une nouvelle déclaration de candidature.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour serait inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Dans ce cas, ils doivent fournir tous les documents nécessaires comme pour le premier tour (déclaration de candidature et justificatifs d'éligibilité).

Le candidat peut utiliser les modèles d'imprimés fournis à l'appui du présent dossier. Pour les compléter, il est impératif d'écrire en lettres CAPITALES et de façon lisible, sans surcharge ni rature.

Tous les formulaires sont également présentés individuellement sur le site internet de la préfecture de la Charente :

www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Election/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles/

*La déclaration de candidature (Cerfa n° 14996*03) est également disponible en ligne :*

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34319>

Il s'agit d'un formulaire guidé qui permet de faciliter les démarches des usagers grâce à sa présentation ergonomique et d'assurer la lisibilité des informations qui y sont indiquées.

*Il est complété en ligne. Néanmoins, il est nécessaire qu'il soit **signé de manière manuscrite** (seules les versions originales sont valides).*

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

La déclaration de candidature doit être déposée à la préfecture, personnellement par le candidat ou son mandataire.

Aucun autre mode de déclaration de candidature n'est admis.

Pour le premier tour

La déclaration est déposée, sur rendez-vous :

- **lundi 16, mardi 17, mercredi 18 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, jeudi 19 octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;**
- à la préfecture de la Charente – bureau des élections et de la réglementation générale - 5, rue de la préfecture – 16023 ANGOULEME Cedex (l'accès au bureau des élections se fait par la porte dotée d'un interphone, située à l'angle de la rue de l' Arsenal et de la rue de la préfecture).

En cas de second tour

La déclaration pour le second tour pourra être déposée :

- **lundi 6 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, mardi 7 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;**
- à la préfecture de la Charente, dans les mêmes conditions.

Sans présenter un caractère obligatoire, les candidats ou leurs mandataires sont invités à prendre un rendez-vous pour tout dépôt de candidature, afin de bénéficier d'un accueil dans les meilleures conditions.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre le délai de clôture des candidatures pour déposer une déclaration.

Les rendez-vous peuvent être obtenus en contactant les services de la préfecture (bureau des élections), par téléphone au **05 45 97 62 46 ou 05 45 97 62 27**

CONTACTS

- Pour toutes questions relatives au dépôt des déclarations de candidature, aux listes électorales, ou à l'organisation du scrutin :

Préfecture de la Charente
Bureau des élections et de la réglementation générale
7,9, rue de la préfecture
16023 ANGOULEME Cedex

Tél. : 05 45 97 62 46 ou 05 45 97 62 27

Courriel : *pref-elections-remarques-resultats@charente.gouv.fr*

Site internet : www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Election/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles/

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES
ET COMMUNAUTAIRES POUR LES COMMUNES
DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**

(Code électoral, articles L.255-2 à L.255-5)

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative en page 3)

Élection dans la commune de :

1. IDENTITÉ

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Nom figurant sur le bulletin de vote⁽¹⁾ :

Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote⁽²⁾ :

Sexe: Masculin Féminin

Né(e) le : | | | | | à (commune) :

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

Nationalité :

2. SITUATION

Profession⁽³⁾ :

Catégorie socio-professionnelle : | |

Êtes-vous actuellement conseiller municipal? oui non

3. COORDONNÉES

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Étage, escalier, appartement – Immeuble, bâtiment. Lieu-dit, Boîte postale

Code postal : | | | | | Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) : | | | / | | | / | | | / | | |

Courriel (recommandé) :

4. CONSENTEMENT

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections municipales de la commune citée en tête de la présente déclaration.

(1) Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.

(2) Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.

(3) Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application des articles 6-III et 31-II de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous les appellations « Application Élections » et « Répertoire national des élus » par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 ;
2. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I. de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour de scrutin.

En cas de candidature groupée, chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : **«La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale dans la candidature groupée menée par (indication des nom et prénoms du candidat mandaté pour mener la candidature groupée). »**

DATE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SIGNATURE :

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.

L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Le présent formulaire ne s'applique pas aux communes de la **Nouvelle-Calédonie** de moins de 1 000 habitants en raison du scrutin de liste s'appliquant dans ces communes. Les candidats de ces communes sont priés de remplir le formulaire applicable dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Un justificatif d'identité avec photographie ;

2. Si vous avez la qualité d'électeur dans la commune où vous êtes candidat (1 document) :

- soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle vous vous présentez, délivrée dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature ;
- soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription (l'original doit être présenté) sur la liste électorale de cette commune.

3. Si vous avez la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où vous êtes candidat (2 documents) :

3.1. **Un document de nature à prouver votre qualité d'électeur** : l'un des deux documents visés au 2.

3.2. **Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez** :

- soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune où vous vous présentez à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
- soit une attestation du directeur départemental ou régional des finances publiques établissant que vous justifiez, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous devez être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune où vous vous présentez à la date du 1^{er} janvier de l'année de l'élection ;
- soit la copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, dans l'année précédant celle de l'élection, propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune.

4. Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale (3 documents) :

4.1. **Les deux documents de nature à prouver votre qualité d'électeur** :

- 4.1.1. Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver votre nationalité.
- 4.1.2. Un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

4.2. **Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez** : l'un des trois documents visés au 3.2.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous avez la nationalité. Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une liste électorale complémentaire à l'élection municipale.

NOMENCLATURE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES POUR LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES ÉLUS ET LES CANDIDATURES

CODE	LIBELLÉ
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires
84	Élèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

MANDAT EN VUE DU DEPOT D'UNE CANDIDATURE
Commune de moins de 1 000 habitants

Election municipale de la commune de _____

Je déclare sur l'honneur mandater la personne ci-dessous désignée, aux fins qu'elle dépose auprès des services préfectoraux le dossier de ma déclaration de candidature à l'élection municipale, dont les scrutins sont prévus leset 20.....

Cadre réservé au mandant (= le candidat) :

Nom : _____
Prénom : _____
Téléphone : _____

Cadre réservé au mandataire (= le déposant) :

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____ à _____

Fait à _____

Le _____

Signature du mandant :

Signature du mandataire :

MANDAT EN VUE DU DEPOT DE PLUSIEURS CANDIDATURES (1)

Commune de moins de 1 000 habitants

Election municipale de la commune de _____

Nous déclarons sur l'honneur mandater la personne ci-dessous désignée, aux fins qu'elle dépose auprès des services préfectoraux le dossier de nos déclarations de candidature à l'élection municipale, dont les scrutins sont prévus leset20.....

Cadre réservé au mandataire (= le déposant) :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____ à _____

Signature du mandataire :

MANDANTS (= candidats) :

Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____	Fait à : Le : Signature	Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____	Fait à : Le : Signature
Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____	Fait à : Le : Signature	Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____	Fait à : Le : Signature
Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____	Fait à : Le : Signature	Nom : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____	Fait à : Le : Signature

¹Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire et pluri nominal (les suffrages sont décomptés individuellement).

Modèle de déclaration, pour le candidat ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France, certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité

(à compléter en lettres majuscules de façon lisible)

Je soussigné(e) : *(Nom et prénom)*

Né(e) le __ / __ / ____

A *(Lieu et pays de naissance)*

Demeurant : *(Adresse complète)*

.....

De nationalité :

Atteste sur l'honneur que je ne suis pas déchu(e) du droit d'éligibilité dans l'Etat membre dont j'ai la nationalité.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le __ / __ / ____

Signature

